

Inscriptions 2026 clôturées

Le BAFA et le BAFD permettent de se former pour animer les vacances et les loisirs des enfants et des jeunes.

BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) :

Il s'agit d'une formation en 3 parties : 8 jours de stage théorique, 14 jours (consécutifs ou non, en maximum 2 sessions) de stage pratique, 6 jours de stage d'approfondissement.

Le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs (BAFA) est un [diplôme](#) [1] non professionnel qui autorise l'encadrement d'[enfants](#) [2] et d'[adolescents](#) [3] en [accueil collectif de mineurs](#) [4]. Son obtention nécessite trois étapes de formation obligatoires :

- Une session de formation générale (Session théorique d'une durée de 8 jours) ;
- Un stage pratique (session pratique d'une durée de 14 jours) ;
- Une session d'approfondissement ou de qualification (session théorique d'une durée de 6 jours).

Dans le double objectif de garantir à la collectivité les capacités de recrutement des agents nécessaires à l'encadrement des enfants bénéficiant des prestations périscolaires et de participer à la formation des jeunes adultes pontellois aux techniques de l'éducation populaire, la ville propose cette année encore un cycle de formation complet au BAFA.

Au regard de l'intérêt que suscite ce projet et du nombre de candidatures en augmentation chaque année, la municipalité a fait le choix de permettre à **20 jeunes pontellois-combalusiens** d'intégrer ce dispositif en 2026.

Session de formation générale

- Elle aura lieu en externat, sur une structure municipale de la ville, entre le 17/10/2026 et le 24/10/2026 inclus. Le coût est pris en charge par la ville ; en contrepartie, le stagiaire devra travailler 3 semaines bénévolement sur une structure municipale.

Stage pratique

- Les stagiaires ayant bénéficié de la session de formation générale (si validée) sont accueillis sur les structures municipales d'accueils de loisirs pour la réalisation de leur stage pratique (entre fin octobre 2026 et fin août 2027). Ce temps de travail est assuré bénévolement en contrepartie de la gratuité pour la session de formation générale et la session d'approfondissement.

Session d'approfondissement

- Elle aura lieu en externat, sur la deuxième semaine des vacances scolaires octobre 2027 (dates à définir et confirmer) sous réserve de l'obtention du stage pratique.

En complément : En fonction du nombre de candidatures, de la qualité des C.V. et des lettres de motivation, des entretiens de motivation complémentaires auront certainement lieu.

Si vous êtes retenu(e) :

En cas d'impossibilité, et quel qu'en soit le motif, du/de la stagiaire d'effectuer les 2 sessions théoriques et la partie pratique sur les dates définies par la ville, Il ne sera pas possible de reporter la période.

En cas d'abandon du stagiaire du dispositif de J-7 avant le début de la formation générale jusqu'à l'accomplissement de son stage pratique effectué de manière bénévole, le stagiaire s'engage à procéder au remboursement, à la ville de Pontault-Combault, du coût de la formation générale (étape 1) facturé par le prestataire à la ville.

Il est impératif d'avoir 16 ans révolus au 17/10/2026 pour entrer dans le dispositif.

Pour s'inscrire en dehors du dispositif ville :

Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de Seine-et-Marne (SDJES)

Cité administrative - 20 Quai Hippolyte Rossignol - 77000 Melun

Tél. : 01 81 74 35 93 / Mail : ce.sdjes77@ac-creteil.fr [5]

Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports

COMBIEN ÇA COÛTE ? Y A-T-IL DES AIDES ?

Les stages s'effectuent en internat ou en externat. Le coût varie entre 750 € et 1 150 €. Si vous habitez en Seine-et-Marne, vous pouvez solliciter la CAF et le Conseil Départemental afin d'obtenir des aides financières.

Montant des aides en vigueur au 1^{er} janvier 2016 :

- La CAF attribue sans condition de ressource, en fin de formation et sur demande, une aide de 91,47€, ou de 306,71 € si votre thème d'approfondissement concerne la petite enfance.
- Le Conseil Départemental attribue une aide de 200 €, en fin de formation. Faites la demande sur : www.seine-et-marne.fr rubrique « Éducation et jeunesse » puis « Aides aux jeunes ». Personnes prioritaires : boursiers, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA.
- D'autres organismes peuvent attribuer des aides au cas par cas : Comités d'Entreprises, Pôle Emploi, communes, missions locales, associations, lycées...

Centre Information Jeunesse et Europe Direct de Seine et Marne
6 bis quai de la Courtille
77000 MELUN

Information Jeunesse : 01 64 39 60 70
Europe Direct : 01 64 39 39 78
Site Internet : www.cij77.asso.fr
Facebook : Cij De Seine Marne
Twitter : CentreInfo77

Ce fascicule a été réalisé par le Cij77, le PJJ de Brié-Comte-Robert, PJJ de Lagny-sur-Marne, PJJ de Lésigny et le soutien de la DDCS 77.

Mars 2016

LA STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE PROCHE DE CHEZ TOI....

LES MOIS THÉMATIQUES DU RÉSEAU INFORMATION JEUNESSE DE SEINE-ET-MARNE

LE BAFA

www.cij77.asso.fr

Brochure d'information - BAFA

Poids : 1.38 Mo

[Téléchargement](#) [6]

BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) et BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) : formations de directeur

URL de la source (modifié le 12/05/2026 - 15:01): <https://www.pontault-combault.fr/famille-0/jeunesse/formations-bafa-et-bafd>

Liens

[1] <http://fr.wikipedia.org/wiki/Dipl%C3%B4me>

[2] <http://fr.wikipedia.org/wiki/Enfant>

[3] <http://fr.wikipedia.org/wiki/Adolescent>

[4] http://fr.wikipedia.org/wiki/Accueil_collectif_de_mineurs

[5] <mailto:ce.sdjes77@ac-creteil.fr>

[6] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/bafa_brochure.pdf